Nations Unies A/C.2/55/SR.11

Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
21 décembre 2000
Français
Original: espagnol

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 11e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 11 octobre 2000, à 16 heures

Président : M. Niculescu. . . . . (Roumanie)
puis : Mme Barrington . . . . . (Irlande)

Sommaire

Point 96 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles pour le développement (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

00-68170 (F)

La séance est ouverte à 17 h 5.

Point 96 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles pour le développement (*suite*) (A/55/271)

1. **Le Président** expose aux membres de la Deuxième Commission le résultat des consultations tenues avec le Conseil du commerce et du développement sur l'organisation éventuelle à Genève, le 16 octobre, d'une réunion conjointement avec la série de réunions de haut niveau du Conseil. Cette idée a été accueillie favorablement, mais il n'a pas été possible de parvenir à un accord. Si une occasion analogue devait se présenter à l'avenir, il faudrait entreprendre les consultations suffisamment à l'avance pour pouvoir convenir de la composition des délégations, des dates et des modalités les plus appropriées pour une réunion de cet ordre et communiquer ces renseignements au secrétariat du Conseil du commerce du développement, par l'entremise de son représentant à New York.

2. *Mme Barrington (Irlande), Vice-Présidente, occupe la présidence.*

3. **M. Holubov** (Ukraine) salue le rôle de promotion de la femme joué par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), grâce à son action en faveur d'une plus grande participation des femmes à l'activité économique et aux activités de gestion et de direction, de la protection des droits des femmes et de l'élimination de toutes les formes de violence à leur encontre, et souligne que le Fonds doit continuer à examiner d'autres approches novatrices en faveur de la femme tenant compte des priorités nationales et régionales. Il souligne qu'il est important d'intensifier les efforts pour faire face à la pandémie de sida en collaborant activement avec d'autres organismes compétents du système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales nationales et régionales et les donateurs bilatéraux. UNIFEM peut contribuer de manière décisive à ce qu'il soit tenu compte des femmes dans les activités de tous les organismes du système des Nations Unies, et l'intervenant encourage UNIFEM à poursuivre ses efforts et à tirer parti des enseignements recueillis à l'échelon national au moyen du système des coordonnateurs résidents, des évaluations de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

4. Les activités opérationnelles pour le développement continuent à jouer un rôle important dans la fourniture d'assistance dans divers secteurs, conformément aux besoins et aux priorités des pays bénéficiaires. Les fonds et les programmes des Nations Unies sont des mécanismes importants de coopération pour le développement et, dans le domaine de l'élimination de la pauvreté, principale menace à la paix et à la sécurité, ces activités contribuent pour une large mesure à une paix durable et à la prospérité de toutes les nations. L'Organisation des Nations Unies réunit des conditions particulièrement favorables à cet égard et a le mandat exceptionnel d'aborder les questions de paix et de développement de manière intégrée; c'est pourquoi elle doit jouer un rôle important de coordination dans toutes les activités de développement, y compris celles des institutions de Bretton Woods, des donateurs bilatéraux, du secteur privé et des organisations non gouvernementales. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en sa qualité d'organe opérationnel du système, a déployé des efforts considérables pour concrétiser les nouveaux objectifs de la communauté internationale et améliorer son rendement sur le terrain à cet effet.

5. L'Ukraine accueille avec satisfaction les réformes destinées à renforcer le mécanisme des coordonnateurs résidents, à établir de nouveaux modes de financement et à renforcer le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, système efficace de coordination et de rationalisation des activités des fonds et des programmes sur les plans national et régional. Les efforts récemment déployés par l'Administrateur du PNUD pour établir un lien entre réformes, résultats et ressources peuvent contribuer à améliorer la situation en matière de financement et à accroître l'efficacité des activités, en particulier sur le terrain. Il faut souligner à ce propos les résultats de la récente réunion ministérielle tenue à New York, sur l'initiative de l'Administrateur, qui a fait apparaître l'appui continu des États Membres, et surtout des pays bénéficiaires, pour le PNUD et tout le système des activités opérationnelles. Il faut espérer que les résultats de cette réunion permettront des progrès concrets s'agissant de la solidité et de la prévisibilité du financement du Programme.

6. Presque tous les fonds et programmes des Nations Unies contribuent activement à la réalisation d'objectifs arrêtés sur le plan international lors de conférences et de sommets, particulièrement dans le domaine de la reconstruction après les conflits, de la solution des problèmes liés à la mondialisation et

s'agissant de nouveaux défis mondiaux. Il faut également faire état du développement de l'Afrique et de la lutte contre le VIH/sida. Le PNUD doit continuer à jouer un rôle essentiel dans le système des Nations Unies pour le développement, en coordonnant les activités d'autres fonds et programmes et en facilitant les efforts de développement de la communauté de donateurs. En dépit des nombreuses décisions adoptées par l'Assemblée générale, les ressources affectées aux activités opérationnelles ces 10 dernières années ont considérablement diminué et la poursuite de cette tendance mettrait en péril la capacité de l'Organisation des Nations Unies de fournir des services essentiels. Il faut également faire état du rôle de catalyseur de la coopération technique, qui a des effets sans commune mesure avec les ressources allouées à cette fin. Ainsi, pour chaque dollar de ses ressources de base que le PNUD affecte à l'Ukraine, quatre dollars sont mobilisés d'autres sources. Les nouveaux mécanismes adoptés par le Conseil d'administration et appliqués par l'Administrateur permettront au PNUD de mieux répondre aux besoins des pays bénéficiaires, sous réserve qu'il dispose des ressources nécessaires.

7. L'année prochaine, l'Ukraine sera le pays de la région qui recevra le plus d'assistance du PNUD pour le développement. Après s'être renforcés avec la récente création de la Maison des Nations Unies en Ukraine, les fonds et programmes des Nations Unies ont accordé au Gouvernement ukrainien une précieuse assistance pour réaliser une large gamme de réformes économiques et sociales, réduire au minimum les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl et résoudre d'autres problèmes pendant la période de transition. Ces dernières années, les activités du PNUD sont devenues plus visibles. Le bureau de pays a instauré des relations d'association avec les ministères, les organismes et organisations non gouvernementales, a mobilisé un financement supplémentaire, provenant notamment d'entreprises nationales, et prévoit de rationaliser son activité, d'adopter une optique programmatique, de rechercher la participation de donateurs autres que les donateurs traditionnels et de renforcer sa coopération avec les régions les plus éloignées. En étroite coopération avec les pouvoirs publics, le bureau du PNUD met la dernière main au deuxième plan de coopération avec l'Ukraine pour 2001-2003, où seront déterminées les priorités et orientations de ses activités. Le programme « Organisation des Nations Unies-Tchernobyl », visant à éliminer les conséquences sanitaires, écologiques et sociales de ce grave accident technologique, a débuté récemment. Il faut également faire état du programme d'intégration et de développement de la Crimée, mis en place en 1995 sur la demande des pouvoirs publics pour faciliter la réinstallation des populations qui avaient été déplacées, y compris les Tartares. Les données d'expérience ainsi obtenues serviront d'exemple pour des projets similaires ailleurs dans le monde.

8. **M. Tiwari** (Inde) s'associe à la déclaration faite par le Niger au nom du Groupe des 77 et de la Chine et se félicite que la Déclaration du Millénaire réaffirme la décision tendant à transformer l'Organisation des Nations Unies en instrument plus efficace pour la réalisation des priorités énoncées dans la Déclaration, en particulier en ce qui concerne la lutte en faveur du développement de tous les peuples du monde, et comporte l'engagement de faire en sorte que le droit au développement soit une réalité pour tous. Il s'agit là de décisions louables qui élimineront tout doute possible quant au mandat de l'Organisation dans le domaine du développement, après les tentatives observées ces dernières années d'abandonner le multilatéralisme et de freiner l'impulsion de la coopération multilatérale pour le développement. Nombreux sont ceux qui croient encore que les forces du marché peuvent résoudre tous les problèmes et que les courants financiers privés peuvent remplacer graduellement l'aide publique au développement. Les études les plus récentes démontrent que dans la majorité des pays, le développement n'a pas eu les retombées escomptées pour la réduction de la pauvreté. Les disparités régionales et entre pays se sont accentuées. La pauvreté diminue lentement avec la croissance, mais les inégalités s'accroissent.

9. La diminution continuelle des ressources financières constitue une menace pour la viabilité des activités opérationnelles du système des Nations Unies et limite gravement sa capacité d'apporter une contribution au développement des divers pays. Au cours de la récente réunion ministérielle du PNUD, on a souligné avec certitude que, en l'absence d'un développement durable, les autres objectifs des Nations Unies sont en péril. La pénurie de ressources et la possibilité que celles-ci soient destinées à des activités plus prestigieuses, comme les opérations de maintien de la paix, constituent des causes de grave préoccupation, car la paix et la stabilité se voient souvent menacées seulement lorsque les efforts de développement échouent et que la pauvreté et le chômage deviennent endémiques.

10. Seuls des efforts individuels et conjoints permettront de remédier à cette situation, et leur nécessité est devenue encore plus urgente du fait des inégalités apparues à l'ère de la mondialisation. L'Inde, dans ses limites, contribue considérablement à augmenter les ressources de base des fonds et programmes des Nations Unies et à financer les activités opérationnelles du système. Pour ne citer que sa contribution au PNUD, elle est actuellement au dix-septième rang des contribuants et le principal contribuant des pays en développement. L'intervenant lance un appel à tous ceux qui participent aux efforts de développement pour qu'ils accroissent leur contribution aux activités des organismes opérationnels et fait l'éloge des pays qui, comme la Norvège, agissent de la sorte. Il ne faut pas minimiser l'importance des programmes bilatéraux pour le développement, mais l'objectif de prospérité énoncé dans la Déclaration du Millénaire ne se concrétisera que grâce à une assistance multilatérale sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et des organismes apparentés.

11. S'agissant des activités d'UNIFEM, l'Inde accorde la plus grande importance au renforcement du rôle de la femme, activité inscrite par les pouvoirs publics dans le Plan-cadre des Nations Unies pour le développement de l'Inde. La stratégie adoptée à cet égard comprend deux éléments : d'une part, la prise en compte des femmes dans les politiques et programmes concernant tous les secteurs, et, de l'autre, des interventions en faveur de la femme, selon que de besoin. Il en est résulté une diminution rapide du taux encore élevé d'analphabétisme féminin. L'organisation de collectivités et de groupes d'auto-assistance a contribué à améliorer la situation des femmes, et les organismes de microcrédit ont eu beaucoup de succès.

12. En application des modifications apportées à la Constitution de l'Inde, quelque 700 000 femmes président des organismes démocratiques dans des villages, bourgades et villes ou sont membres de tels organismes. Le réseau des ministères et organismes responsables en matière de promotion de la femme au niveau central et à celui des états s'est agrandi grâce à la création d'un comité parlementaire de promotion de la femme, de fonds spéciaux pour le financement des divers programmes relatifs au bien-être de la femme, d'un centre national de formation et de recherche sur le rôle des femmes et des hommes, d'un comité chargé d'assurer la prise en compte des femmes et d'un programme accéléré de retraites à l'intention des veuves et des handicapées. La civilisation ne saurait progresser si assurer l'honneur, la dignité et la prise en compte du rôle des femmes n'est pas au nombre de ses objectifs fondamentaux.

13. **Mme Leonce** (Sainte-Lucie), parlant au nombre des pays membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), après s'être associée à la déclaration faite par le Nigéria au nom du Groupe des 77 et de la Chine, rappelle que la Charte des Nations Unies assigne à l'Organisation un rôle décisif en matière de développement. Elle considère que ce rôle doit être renforcé, compte particulièrement tenu de la mondialisation.

14. Dans de nombreux pays en développement, la pauvreté persiste et s'aggrave, la croissance économique marque le pas, voire diminue; la mondialisation et la libéralisation des échanges marginalisent la majorité de ces pays, qui sont exclus de l'économie mondiale ou en pâtissent. Il va sans dire que les conflits augmentent à mesure que les besoins croissent et que les disparités et les inégalités s'accentuent dans l'économie mondiale. C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies doit accorder une attention prioritaire au développement, afin de réaliser le noble objectif consistant à assurer la paix et la sécurité internationales. Les activités opérationnelles constituent un mécanisme important à cet égard, essentiellement du fait de leur neutralité et de leur multilatéralisme. C'est pourquoi il y a tout lieu de se préoccuper de la diminution des ressources qui leur sont affectées. Les ressources supplémentaires doivent compléter et non remplacer les ressources de base pour le développement, et elles doivent être régies par les mêmes principes, normes et méthodes.

15. En dépit de cela, les pays développés en mesure de remplir l'objectif des Nations Unies concernant l'aide publique au développement et les objectifs de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés diminuent, à quelques exceptions près, leur contribution aux ressources de base. Pour faire face à la situation urgente des plus pauvres, il est nécessaire que les pays développés respectent leurs engagements et ne favorisent pas une politique d'exclusion. Les pays de la CARICOM réaffirment leur profonde inquiétude devant la forme inadéquate et déséquilibrée dont sont déterminés les pays auquel on accordera un traitement de faveur. Il importe d'inclure des données qualitatives dans cette évaluation et d'établir un indice de vulnérabilité.

16. L'affaiblissement des activités opérationnelles pour le développement et la réorientation des activités du PNUD vers la fourniture d'une évaluation d'ordre politique, au détriment des projets à petite échelle, sont extrêmement préoccupants; ceci n'est pas de bon augure pour la paix et la sécurité des pays en développement et du monde, en raison de la relation étroite qui existe entre la paix et le développement. Il est donc nécessaire de renforcer le rôle que l'Organisation des Nations Unies joue dans le développement grâce à ses activités opérationnelles, en augmentant les ressources du PNUD pour qu'il puisse honorer ses engagements. Il convient également de souligner l'importance de la coopération entre pays du sud.

17. En ce qui concerne UNIFEM, il y a tout lieu de se féliciter des progrès réalisés dans le domaine de l'égalité entre les sexes, même s'il reste encore beaucoup à faire. Il est indéniable que les femmes ressentent avec plus d'intensité les effets de la mondialisation, des crises économiques ou de la montée de la pauvreté. Elles représentent plus de la moitié de la population mondiale, ce qui montre bien que toute économie, nationale ou mondiale, sera plus forte si elle développe les capacités de ce secteur majoritaire de la société. C'est pourquoi il faut renforcer UNIFEM pour aider les pays à relever les nouveaux défis dans une économie en cours de mondialisation; il convient donc de lui fournir des ressources suffisantes, stables et prévisibles. Les pays de la CARICOM prient instamment les États Membres d'envisager, compte tenu de leurs moyens, d'accorder la priorité au renforcement d'UNIFEM et aux activités de développement en général, afin de contribuer à éliminer la pauvreté, à instaurer la paix et la sécurité, à favoriser le développement et la croissance et de s'acquitter des engagements pris à l'occasion de conférences des Nations Unies et lors du Sommet du Millénaire.

18. **M. Cha** (République de Corée) dit que le prochain examen triennal en matière de politique offrira une excellente possibilité de réévaluer les activités opérationnelles pour le développement, dont l'importance s'est accrue conjointement avec l'interdépendance des économies nationales. En ce sens, il y a tout lieu de se préoccuper de la diminution de l'aide publique au développement et du fait que les fonds destinés aux activités opérationnelles se maintiennent à leur niveau de 1992. L'intervenant accueille avec satisfaction les efforts déployés par la communauté internationale pour augmenter les ressources de base ainsi que les résultats de la récente réunion ministérielle sur le PNUD qui visait à promouvoir un courant plus stable de ressources pour le développement.

19. La coopération technique entre pays en développement (CTPD) et la coopération Sud-Sud font l'objet d'un intérêt accru, car elle permettent de favoriser l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. Les efforts déployés par l'Administrateur du PNUD pour renforcer la CTPD dans le cadre de ses mesures de réforme sont dignes d'éloges. La coopération Sud-Sud est devenue un élément décisif de la politique de coopération pour le développement de la République de Corée et, au mois de février, le Gouvernement coréen a organisé à Séoul, conjointement avec le PNUD, un forum de haut niveau sur la science et la technique afin de promouvoir les activités de CTPD.

20. La Corée prend acte de l'action du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et se félicite de l'augmentation de ses ressources de base et des ressources complémentaires. UNIFEM et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) doivent coopérer pour appliquer les dispositions du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, pour éliminer la violence contre les femmes et promouvoir la réalisation des droits des femmes de telle sorte que celles-ci puissent participer à l'adoption de décisions sur un plan d'égalité et accéder à tous les biens de la société, dont la nouvelle technologie de l'information et des communications.

La séance est levée à 17 h 40.